PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

UNION FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE CEREALIERE UNIGRAINS

Société anonyme au capital de 7 000 000 €.
Siège social : 23, avenue de Neuilly 75116 Paris.
642 008 296 R.C.S. Paris.

Comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

A. — Comptes sociaux 2014.

I. — Bilan au 31 Décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

Actif		31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Créances sur les établissements de crédit	Notes 2,3	33 648	26 817
Opérations avec la clientèle	Note 2	52 897	41 737
Obligations et autres titres à revenu fixe	Notes 2,4	35 663	67 015
Actions et autres titres à revenu variable	Notes 2,4	62 847	129 552
Participations et autres titres détenus à long terme	Notes 4,5	445 473	350 693
Parts dans les entreprises liées	Notes 4,5	34 037	33 782
Immobilisations incorporelles	Note 6	199	446
Immobilisations corporelles	Note 6	18 511	14 806
Autres actifs	Note 7	1 217	3 286
Comptes de régularisation	Note 7	316	290
Total actif		684 810	668 424

Passif		31/12/2014	31/12/2013
Dettes envers les établissements de crédit	Notes 2,8	1 889	2 527
Opérations avec la clientèle	Notes 2,8		
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	Note 12	4 759	3 958
Comptes de régularisation	Note 12	187	67
Provisions pour risques et charges	Note 9	1 581	4 334
Capitaux propres	Notes 10,11	676 395	657 538
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves		529 066	529 066
Provisions réglementées		5 103	4 629
Report à nouveau		113 763	103 750
Résultat de l'exercice		21 463	13 093
Total passif		684 810	668 424

Hors bilan		31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés			

Engagements de financement	Note 13	955	1 402
Engagements de garantie	Note 13	1 894	5 002
Engagements reçus			
Engagements de garantie	Note 14		87
Engagements sur titres	Note 14	104 475	32 568

II. — Compte de résultat au 31 Décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

Compte de résultat		31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	Note 17	9 831	15 061
Intérêts et charges assimilées	Note 17	-93	-124
Revenue des titres à revenu variable	Note 18	4 825	5 132
Commissions (produits)	Note 19	871	176
Commissions (charges)	Note 19	-138	-27
G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 20	-7	-13
G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Note 20	9 680	1 397
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 21	1 762	1 684
Autres charges d'exploitation bancaire	Note 21	-347	-134
Produit net bancaire		26 383	23 152
Charges générales d'exploitation	Note 22	-15 445	-16 391
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	Note 6	-508	-538
Résultat brut d'exploitation		10 430	6 223
Coût du risque	Note 23	-524	-535
Résultat d'exploitation		9 906	5 688
G&P sur actifs immobilisés	Note 24	12 866	7 931
Résultat courant avant impôt		22 771	13 619
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	Note 25	-835	-71
Dotations & reprises de FRBG & provisions règlementées	Note 26	-474	-455
Résultat net		21 463	13 093

Résultat par action : 153,31 euros
Résultat dilue par action :153,31 euros

III. — Annexe aux comptes individuels.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes et règles comptables applicables en France aux sociétés de financement résultant de la réglementation éditée par l'autorité des normes comptables et notamment du règlement anc 2014-07.

Note 1 — Présentation des comptes et règles de comptabilisation.

a) Présentation des comptes. — Les comptes de la société financière UNIGRAINS SA ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation comptable applicable aux établissements de crédit. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes dévaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

b) Règles de comptabilisation. — Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle
Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit a l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances a vue *(comptes ordinaires et opérations au jour le jour)* et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours a la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le règlement n° 2014-07 de l'autorité des normes comptables, vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avère rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classe en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Ainsi, les crédits pour lesquels UNIGRAINS estime qu'il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de dépréciations individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « coût du risque », à l'exclusion des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le produit net bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements sont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.
Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.
Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

— Titres : Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :
Leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres a revenu fixe,

Leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

Titres de placement :Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques «effets publics et valeurs assimilées», «obligations et autres titres a revenu fixe» et «actions et autres titres à revenu variable» conformément au règlement 2014-07 de l'autorité des normes comptables.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition *(hors intérêts courus non échus)*. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode "fifo" *(premier entré, premier sorti)*. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Titres d'investissement. — Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

— Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan «participations et autres titres détenus à long terme», et «parts dans les entreprises liées», à l'exception des participations dans les sociétés civiles immobilières et d'attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des bons de souscription d'action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'utilité représentative du prix de marche ou du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée en retenant différentes méthodes tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse et prise en compte éventuelle d'engagement de nature juridique et financier.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les moins-values de cession de ces titres sont comptabilités dans la rubrique « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
— Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,
— Les sociétés dont nous détenons au moins 20% du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'a 10% et que nous exerçons une influence notable *(quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires)*.

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ».

— Immobilisations : Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse :

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire :

Agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans
Installations	5 ans

Conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables, la fraction des amortissements pratiques qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « provisions réglementées – amortissements dérogatoires » au passif du bilan.

Les parts de SCI, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux normes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.
— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle : Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges : Les provisions pour risques et charges comprennent :
– Les provisions concernant des engagements par signature ;
– Les provisions pour risques divers et litiges.

— Opérations en devises : Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères
Tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel : La rubrique « frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant a l'exercice.

— Coût du risque : Le contenu de la rubrique « coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés : La rubrique « gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les dépréciations et reprises nettes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classes au sein du « produit net bancaire ».

— Impôt sur les sociétés : En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice *(12% du résultat brut des pv de cession)*

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une contribution sociale de solidarité de 3,3 % *(après application d'un abattement de 0,76 m€)* instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits *(et moins-values nettes à long terme)* sont pris en compte au niveau de la société mère.

Informations sur les comptes de bilan.

Note 2. — Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total net	Comptes rattachés	< 3 mois	+ 3 mois < 1 an	+ 1 an < 5 ans	+ 5 ans
Créances :						
Établissements de crédit	33 648	1 364	19 434	10 000		2 850
Comptes à vue	13 434		13 434			
Prêts	17 364	1 364	6 000	10 000		
Prêts subordonnés	2 850					2 850
Clientèle	52 897	708	7 134	5 710	15 041	24 304
Comptes à vue & prêts	52 395	705	7 134	5 710	14 541	24 304
Prêts subordonnés	502	2			500	
Obligations et autres titres à revenu fixe et à revenu variable	98 511	0			98 510	
Obligations						
Titres de créance négociable	35 663	0			35 663	
Autres titres à revenu variable	62 847				62 847	
Total des créances	185 056	2 072	26 568	15 710	113 552	27 154
dont créances douteuses	9 148					
et provisions sur créances douteuses	7 128					
Dettes :						
Établissements de crédit	1 889	6	163	498	1 222	
Comptes à vue						
Comptes à terme	1 889	6	163	498	1 222	
Clientèle						
Comptes à vue						
Comptes à terme						
Total des dettes	1 889	6	163	498	1 222	
Hors bilan						
Eng. de finan. en fav. des EC	955		955			
Total du hors bilan						

Variation des prêts à la clientèle :

(En milliers d'euros)	Valeur au31/12/ 2013	Versements de l'exercice	Rembour- sement de l'exercice	Divers et Ajust. Devises	Valeur au 31/12/2014
Prêts et prêts subordonnés - Encours nets	41 737	31 233	20 073		52 898
Prêts et prêts subordonnés	45 542	34 557	20 073		60 025
Prêts	37 970	26 941	17 741		47 170
Prêts subordonnés	500				500

Prêts participatifs		2 500			2 500
Créances douteuses	6 304	3 343	500		9 148
Autres créances à vue	111		111		
ICNE	656	1 772	1 721		708
Dépréciation des créances	**3 804**	**3 324**			**7 128**

Note 3. — Créances sur les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2014		31/12/2013	
Créances et Prêts nets	30 798	52 395	23 967	41 235
Comptes à vue	13 434		6 117	111
Prêts	16 000	51 690	17 000	40 470
Créances rattachées	1 364	705	851	654
Actifs subordonnés	2 850	502	2 850	502
Prêts participatifs - loi 78-741				
Autres prêts subordonnés	2 850	500	2 850	500
dont à terme		500		500
dont à durée indéterminée	2 850		2 850	
Créances rattachées		2		2
Total	33 648	52 897	26 817	41 737

Note 4. — Évaluation des portefeuilles titres d'investissement, de placement et de participations.

	Valeur brute comptable 31/12/2014	Dépréciations	Valeur nette comptable 31/12/2014	Évaluation au prix de marché (1)	+ Values latentes
Titres de placement :					
Oblig. Et autres titres à rev. Fixe	35 667	4	35 663	35 663	
Autres titres à revenu fixe	35 667	4	35 663	35 663	
Titres à revenu variable :	63 109	262	62 847	76 876	14 029
Autres part d'OPCVM	63 109	262	62 847	76 876	14 029
Total	98 776	266	98 510	112 539	14 029
Participations et autres titres détenus à long terme :					
Actions	384 919	32 567	352 352	461 390	109 038
Obligations	90 257	1 062	89 194	89 413	218
Créances rattachées	4 062	135	3 927	3 927	
Obligations : coupons courus	4 062	135	3 927	3 927	
Total	479 238	33 764	445 473	554 730	109 257
Parts dans les entreprises liées					
Actions	39 357	5 320	34 037	73 381	39 343

*(1) **Les titres de placement sont évalués au prix de marché sur les bases suivantes :***
— dernière valeur liquidative de l'année (OPCVM),
— dernière valorisation disponible (FCPR),
— cours et taux à la clôture de l'exercice pour les titres de créances négociables et les titres cotés.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Acquisition	Remboursement	Ajustements devises	Valeur au 31/12/2014
Titres d'investissement	21 000		21 000		
Oblig. Et aut. Titres à rev. Fixe	21 000		21 000		

Ce poste intègre notamment les obligations simples détenues par UNIGRAINS dans l'accompagnement des entreprises.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Acquisition	Cession	Ajustements devises	Valeur au31/12/2014
Titres de placement	176 021	103 765	181 009		98 776
Oblig. Et aut. Titres à rev. Fixe	38 568	11 060	13 961		35 667
Titres à revenu variable	130 006	90 122	157 019		63 109
ICNE	7 448	2 583	10 030		0

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Ajustements devises	Valeur au31/12/2014
Dépréciations des titres	453	443	631		266
Oblig. & aut. Titres à rev. Fixe	0	4			4
Titres à revenu variable	453	440	631		262

Note 5. — Participations et autres titres détenus à long terme.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au31/ 12/2013	Versements de l'exercice	Rembourse-ment de l'exercice	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2014
Part. Et autres titres à LT	385 300	169 932	75 991	- 4	479 238
Titres de participation	44 205	12 502	2 394		54 313
Autres titres détenus à LT	265 228	82 187	16 805	- 4	330 606
Obligations	70 766	61 565	42 074		90 257
ICNE	5 100	13 678	14 717		4 062
Parts dans les entreprises liées	39 552	744	938		39 357

Dépréciations (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Valeur au31/12/2014
Part. & autres titres à LT	34 607	5 479	6 348	27	33 764
Titres de participation	3 741	3 358	228		6 870
Autres titres détenus à LT	29 072	1 921	5 323	27	25 697
Obligations	1 555	174	667		1 062
ICNE	240	26	131		135
Parts dans les entreprises liées	5 770		450		5 320

La liste des filiales et participations figure sur le tableau des filiales et participations, page 22.
La colonne « autres mouvements » correspond au reclassement des titres suite à la variation du pourcentage de participation,

Note 6. — Immobilisations corporelles et incorporelles.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 776	51	14	1 813
Immobilisations corporelles	17 248	4 038	331	20 954
Immeubles, terrains et parts de SCI	15 175	3 182	324	18 033
Agencements	964	829	7	1 785
Matériel et mobilier de bureau	1 109	27		1 136
Total	19 023	4 089	345	22 767

Amortissements (en milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 330	284		1 614
Immobilisations corporelles	2 442	225	223	2 444
Immeubles, terrains et parts de SCI	1 112	16	218	910
Agencements	554	66	5	615
Matériel et mobilier de bureau	776	142		918

Total	3 772	508	223	4 058

Note 7. — Autres actifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs	1 217	3 286
Créances fiscales et sociales	152	2 414
Débiteurs divers	1 065	872
Comptes de régularisation	316	290
Charges constatées d'avance	198	211
Produits à recevoir	119	79
Total	1 534	3 575

Note 8. — Dettes envers les établissements de crédit & opérations avec la clientèle.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2014		31/12/2013	
Dettes & Emprunts	1 889		2 527	
Comptes à vue				
Emprunts & Comptes à terme	1 883		2 518	
Dettes rattachées	6		8	

Note 9. — Provisions pour risques et charges.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur au 31/12/2014
Provisions pour risques divers	3 799		2 749	1 050
Provisions pour risques de crédits	453			453
Provisions pour risques hors-bilan	2		2	
Provisions pour charges diverses	80		2	78
Total	4 334		2 753	1 581

Les provisions pour risques divers correspondent notamment au maintien de la couverture de risques résiduels d'exploitation d'une de nos filiales au titre de la gestion extinctive des crédits provenant de son activité antérieure pour 1 050 k€.

Les provisions pour charges sont explicitées à la note 23.

Note 10. — Capitaux propres.

(En milliers d'euros)	Valeur au 31/12/2013	Affectation du résultat	Variation de l'exercice	Valeur au 31/12/2014
Capitaux propres	657 538			676 395
Capital entièrement libéré	7 000			7 000
Réserve légale	700			700
Réserves indisponibles	462 265			462 265
Réserve technique	62 483			62 483
Autres réserves	3 618			3 618
Provisions réglementées - Amts dérogatoires	4 629		474	5 103
Report à nouveau	103 750	10 013		113 763
Résultat de l'exercice	13 093	-13 093	21 463	21 463
Dividendes		3 080		

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice :

Montant à repartir :		
Résultat de l'exercice	21 463	
Report à nouveau	113 763	
Total	135 225	135 225 444,65 euros
Affectation :		
Dividendes	4 060	
Report à nouveau	131 165	

Note 11. — Actionnariat.

Le capital social d'UNIGRAINS est de 7 millions d'euros et est divisé en 140 000 actions de 50 euros, sans action privilégiée.
Il n'y a pas eu de modification du capital social au cours de l'exercice.

Note 12. — Autres passifs et comptes de régularisation.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs	4 759	3 958
Dettes fiscales et sociales	2 767	2 146
Créditeurs divers	1 244	711
Créances rattachées	747	1 101
Compte de régularisation	187	67
Charges à payer	187	67
Total	4 945	4 025

Informations sur le hors-bilan.

Note 13. — Engagements de financement et de garantie donnés.

(En milliers d'euros)	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
	31/12/2014		31/12/2013	
Engagements de financement		955		1 402
Engagements de garantie	1 883	11		5 002
Ets abattage et transformation de viande bovine				
Jachère agro industrielle				2
Crise porcine		11		5 000
Autres engagements donnés	1 883			

Note 14. — Engagements sur titres et de garantie reçus.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Titres à recevoir	104 475	32 568
Titres de placement		
Titres de participation	104 475	32 568
Engagements de garantie		87
Cautions et avals reçus d'établissements de crédit		87
Total	104 475	32 655

Les titres à recevoir correspondent pour l'essentiel à l'engament pris par la société dans le cadre des souscriptions à des Fonds Commun de Placement.
La contrepartie de cet engagement est le paiement à la livraison de ces titres titres constitutif d'un engagement à payer.

Note 15. — Actifs donnés en garantie.

UNIGRAINS a donné en garantie ses parts de la SCA UNICEREM au profit du CRCA de l'Ile de France en contre-partie d'un emprunt immobilier d'un montant initial de 7,3 millions d'euros, présentant un solde à rembourser en capital de 1.9 M€ au 31 décembre 2014.

Note 16. — Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65ème année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 599 k€.

Informations sur les postes du compte de résultat.

Note 17. — Ventilation des produits et charges d'intérêts.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges d'intérêts	9 831	93	15 061	124
Ets de crédit : trésorerie	2		5	0
Ets de crédit : prêts financiers	525	93	512	124
Ets de crédit : Engt de garantie	0		5	
Clientèle - crédit investissement	1 414		1 271	
Obl. & Titres RF - placement	1 081		1 126	
Obl. & Titres RF - ptf investissement	908		3 418	
Obl. & Titres RF - ptf immobilisés	5 900		8 724	

Note 18. — Ventilation des revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	9	77
Participations et titres détenus à long terme	4 816	5 056

Note 19. — Ventilation des commissions.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Commissions	871	138	176	27
Opérations sur titres		5		2
Avec les établissements de crédit		133		25
Assistance et conseil	871		176	

Note 20. — Gains et pertes sur opérations de portefeuille de négociation, de placement et assimilés.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Portefeuille de négociation résultat net	-7		-13	
Opérations de change	587	594	313	325
Portefeuille de placement résultat net	9 680		1 397	
Plus et moins-values de cession	9 535	39	223	133
Autres frais		4		0
Provisions pour dépréciation	631	443	1 709	402

Total	10 166	487	1 932	535

Note 21. — Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Autres produits et charges d'exp. Banc.	1 762	347	1 684	134
Revenus des immeubles	835	347	890	134
Charges refacturées	590		691	
Produits accessoires	86		30	
Transfert de charges	220		29	
Divers	32		44	

Note 22. — Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel	9 551	9 544
Salaires, traitements et primes	5 180	5 185
Charges sociales	2 532	2 613
Intéressement	918	852
Impôts, taxes et versements assimilés	920	895
Autres frais administratifs	5 894	6 847
Impôts et taxes	512	647
Locations	576	518
Autres services extérieurs	4 807 (3)	5 784 (1)
Excédent dotation / reprises prov. Charges	- 2 (4)	-102 (2)

(1) dont 1012 sur actions de soutien
(2) dont -112 sur actions de promotion et de soutien
(3) dont 1 032 sur actions de soutien
(4) dont - 2 sur actions de promotion et de soutien

Note 23. — Coût du risque.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Total coût du risque	-524		-535	
Provisions dépréciation créances clientèle		3 324	33	95
Créances irrécupérables clientèle	50	2	8	7
Provisions pour risque clientèle	2 749			474
Provisions pour risques engagements	2			
Total	2 801	3 325	41	576

Note 24. — Résultat net sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Résultat net sur actifs immobilisés	12 866		7 931	
Prov. dépréciation titres de participation	6 798	5 505	1 728	7 444
Prov. Dépréciation titres de SCI				
Plus et moins values cession titres part.	10 252	1 108	13 646	
Plus et moins values cession immos	2 430	2	1	0

Total	19 481	6 615	15 375	7 444

Note 25. — Impôt sur les bénéfices.

Depuis le 1er janvier 1995, la SCI SEE est intégrée fiscalement à UNIGRAINS.

(En milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	UNIGRAINS	SCI SEE	UNIGRAINS	SCI SEE
Total du groupe	6 782		-10 919	
Résultat fiscal au taux normal	4 391	2 391	-10 954	35
Plus values à LT	4 017		9 914	
Plus value à long terme	4 017		9 914	
Impôt sur les sociétés	1 601		83	
Impôt sur les sociétés	804	797	71	12

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés de l'exercice, 2 513 keur de déficit fiscal ont été imputés cette année. Le déficit reportable s'établit à 8 440 keur après imputation du report de cette année.

— Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été enregistré au crédit du compte « Impôts sur les Sociétés ». Le CICE a contribué au développement de l'activité et aux investissements de l'entreprise.

Suivi des Plus Values à Long Terme latentes. — Titres immobilisés au 1er janvier 2002 dont la valeur nette comptable était différente de l'évaluation fiscale :

(En milliers d'euros)	Position au 01/01/2002	Cessions depuis 2002	Position au 31/12/2014
Titres immobilisés			
Valeur comptable	72 730	-48 960	23 770
Valeur fiscale	129 003	-78 272	50 731
Différence de valeur	56 273	-29 312	26 961

Suivi des plus values en sursis d'imposition :

(En milliers d'euros)		Plus-value	Impôt correspondant
Plus-values en sursis d'imposition		21 190	7 063
	Exercice en cours	21 190	7 063

Note 26. — Dotations et reprises FRBG et provisions réglementées.

Ce poste enregistre uniquement la dotation amortissements dérogatoires pratiqués sur les titres de la SCA UNICEREM pour 474 k€.

Autres informations.

Note 27. — Effectif moyen du personnel.

Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice :

	Cadres	Agents de maitrise	Employés	Total
Exercice 2014	48	13		61
Exercice 2013	48	14		62

Effectif équivalent temps plein : 59,58

Les salariés en forfait jours réduit sont pris en compte pour 1 ETP du fait que juridiquement ils ne sont pas considérés à temps partiel

NOTE 28. - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations et indemnités de toutes natures allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 518 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 11 k€.
Il n'y a pas eu d'avance de crédit accordée pendant l'exercice à ces personnes.

Note 29. — Droit individuel a la formation (DIF).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à 5 071 heures.

Note 30. — Échéancier des dettes fournisseurs.

Dettes fournisseurs	1 à 30 jours	Plus de 30 jours	Dettes échues	Total
	671			671

Le traitement des factures fournisseurs d'UNIGRAINS est effectué au siège social de la société.

Conformément aux procédures de Contrôle interne, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci soit par l'ordonnateur des prestations, soit par le service « achats & immobilier ». Le délai de règlement des factures est compris entre 3 à 5 jours après validation.

Résultat financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

(en milliers d'euros)

(Art. 133-135 & 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

	2010	2011	2012	2013	2014
I. Situation financière					
Capital social	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Nombre d'actions émises	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes	22 127	15 993	26 625	23 450	26 762
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	30 627	19 045	5 719	19 013	22 452
Impôt sur les bénéfices	6 064	92	4 750	71	835
Résultat après impôt, amortissements et provisions	32 361	14 784	11 521	13 093	21 463
Montant des bénéfices distribués	2 800	3 080	3 080	3 080	4 060
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions (en euros)	175,45	135,38	6,92	135,30	154,41
Résultat après impôt, amortissements et provisions (en euros)	231,15	105,60	82,29	93,52	153,31
Dividende versé à chaque action (en euros)	20,00	22,00	22,00	22,00	29,00
Iv. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	59	58	59	62	61
Montant de la masse salariale	4 073	4 141	4 346	4 832	4 852
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 968	1 984	2 148	2 613	1. 532

1.1. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN 2014 – UNIGRAINS (Données en k€)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Prêts consentis par la sté et non remboursés	Montant des cautions & avals fournis par la sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfices nets ou pertes du dernier exercice	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'exercice	Clôture
A. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société UNIGRAINS										
1) filiales (50% au moins du capital est détenu par UNIGRAINS)										
AGRIFIGEST- ALMA- 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	3 089	-189	100,00	2974	2 850		209	75		A
CEREAPARTENAIRE – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	500	4 424	100,00	500			4 371	-22		A
MESSIS FINANCES – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	150	759	100,00	150			1 497	426	495	A
S .A .I .A .M SA– 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	192	704	98,13	254			88	46		A

UNIGRAINS DIVERSIFICATION SA – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	12 600	42 682	100,00	30 414			24	3 755	701	A
SEE SCI – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	1 204	479	99,82	1 215			369	32		A
SEMAGRI– 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	30 964	3 800	50,00	17 709			17	1 716	796	A
UNICEREM – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	40 000		29,11	11 644						A
UNI-UN SCI – 23 AVENUE DE NEUILLY – 75116 PARIS	337		99,55	335			146	131		A
2) PARTICIPATIONS (10 À 50% DU CAPITAL DÉTENU PAR UNIGRAINS)										
A) SOCIÉTÉS FRANÇAISES										
AGRA INVESTISSEMENT – 29 RUE DU GÉNÉRAL FOY – 75008 PARIS	4 365	241	30,57	1 252				-255		A
AT FRANCE- 5 AVENUE DES TRIVERTS – 10150 PONT STE MARIE	806	-382	19,00				21 719	-331		A
ATLANTIQUE MANAGEMENT – 93 BOULEVARD MALESHERBES – 75008 PARIS	5 824	83 680	10,25	10 406				5 144		A
BRIE-CHAMPAGNE-ETHANOL – ROUTE DE BRAY – 77160 PROVINS (1)	194	23	33,48				0	65		D
CENECA – 9 AVENUE GEORGES V – 75008 PARIS	915	2 741	41,62	457			720	476		E
COOKUP SOLUTIONS – 1 RUE DE VERCLY – 57070 METZ	5 339	8 669	13,67	1 375			76 514	-6 500		A
COOKIE CREATIONS – 4 RUE HENRI BECQUEREL – 77645 CHELLES CEDEX	72	1 815	12,66	1 100			13 823	-257		A
CREAGO – 11 RUE DE MONCEAU – 75008 PARIS	2 195	-91	27,01	324				-26		B
ESTIVIN GROUPE – AVENUE VATEL – 37000 TOURS	8 341	2 497	13,44	1 121			64 654	798	22	E
FERTERRIS – LOUDES – 11451 CASTELNAUDARY	124	-78	19,50	24			3	-35		A
FERTILE SA – 5 RUE JOSEPH ET MARIE HACKIN 75116 PARIS	938	281	33,47	367				26		A
FINANCIERE EVIALIS – 83 AV. DE LA GRANDE ARMÉE- 75016 PARIS	46 000	-376	25,00	11 500				232		B
FINANCIERE SOCOPA – 72401 LAFERTE BERNARD CEDEX	16 050	16 368	15,38	5 750			225	827	111	A
FOOD SAFETY GROUP- 23 RUE ROYALE – 69001 LYON	3 215	1 376	24,92	801			6 874	119		A
GRIMAUD – LA CORBIERE – 49450 ROUSSAY	1 175	62 221	10,34	4 983			240 397	11 145		A
MOBAGO – 2 Rue de Champ Dore – 21850 SAINT AOLLINAIRE	6 134	10 726	24,00	12 002				515		A
PASQUIER – 49360 LES CERQUEUX DE MAULEVRIER	2 077	223 190	10,00	20 287			617 508	16 870	287	A
REUNIONNAISE DU RHUM – 10 RUE DE NICE – 97400 SAINT DENIS	17 800	-120	16,29	2 900			27 843	2 192		A
RMEXPANSION – 225 RUE DU MOULIN NEUF – 01570 FEILLENS	960	4 965	18,33	526			63 529	1 601		A
SAFE DEVELOPMENT – LES TREMBLATS – 89290 AUGY	1 876	4	26,82	504			512	361		B
SARAFRUITS – ROUTE DE SABLÉ – 49330 CHAMPAGNE	1 973	9 098	19,99	2 446			32 415	1 235		C
SGD – 250 RUE PIERRE BAYLE – 84911 AVIGNON	11 355	47 590	16,03	2 000				169		F
SICAVYL – 1 RUE JULES RIMET – 89400 MIGENNES	10 453	-4 937	10,62	1 000			115 624	-59		A
SOFAGRI SA – 83 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE -75116 PARIS	2 834	2 418	23,82	686				355	90	A
SOFINNOVA – 17 RUE DE SURENE – 75008 PARIS	4 524	-348	22,22	1 000				-618		A
TIKEFLO – 32 RUE DE MONCEAU – 75008 PARIS	7 613	-1 391	21,56	244				60		A
VEGEPLAST – ZONE INDUSTRIELLE GUEST – 65460 BAZET	61	2 170	21,48	102			3 011	-295		A
WEISHARDT – LA VENTENAYE – 81300 GRAULHET	15 202	30 052	18,00	6 500			123 674	-749		A
Filiales et Participations non reprises au paragraphe A										
A) Sociétés Françaises				241 479					2 485	
B) Sociétés Étrangères				3 940						

(1) mais 10 % de droit de vote :
A. Clôture le 31 décembre 2013
B. Clôture le 30 juin 2014
C. Clôture le 30 avril 2014
D. Clôture le 31 août 2013
E. Clôture le 30 septembre 2013
F. Clôture le 31 mars 2014

IV. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :
— le contrôle des comptes annuels de la société anonyme, Union Financière pour le Dévoppement de l'Economie Céréalière - UNIGRAINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;

— la justification de nos appréciations;
— les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe (notes 1, 4, 5 de l'annexe aux comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons analysé les éléments constitutifs du coût du risque (notes 23 de l'annexe), et le résultat net des opérations sur actifs immobilisés (notes 24 de l'annexe) dont l'incidence sur le résultat de l'exercice est significative.

Nos appréciations ont également porté sur les provisions constituées pour couvrir les risques de crédit (notes 1, 2, 9 de l'annexe aux comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions de passif destinées à couvrir des risques liés aux engagements divers et par signature.

Les titres de placement sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cadre des titres cotés, des cours de bourse,(notes 1, 4 de l'annexe aux comptes sociaux) nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de ces valeurs pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 30 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes :

Eric MARTIN et Associés :
Eric MARTIN ;

SA FIDUS :
Francis BERNARD.

B. — Comptes consolidés 2014.

Information :
Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes de l'exercice 2014 des sociétés du périmètre, à l'exception :
- CENECA pour laquelle, en l'absence de comptes au 31 Décembre 2014, les comptes retenus ont été ceux arrêtés au 30/09/2014, date de leur clôture comptable. L'incidence éventuelle sur les résultats consolidés d'UNIGRAINS, en fonction des informations disponibles, serait cependant non significative.
- AGRA INVESTISSEMENT pour laquelle, en l'absence de comptes disponibles au 31 Décembre 2014, les comptes retenus sont ceux de la situation intermédiaire du 30 Juin 2014.

I. Bilan consolidé au 31 Décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

Actif		31/12/2014	31/12/2013
Caisse, banques centrales, CCP		1	1
Créances sur les établissements de crédit	Note 4	37 506	35 778
Opérations avec la clientèle	Note 5	74 813	64 548
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 6	156 612	229 783

Participations et autres titres détenus à long terme	Note 7	471 791	389 664
Immobilisations incorporelles	Note 8	208	456
Immobilisations corporelles	Note 8	10 351	7 809
Autres actifs et comptes de régularisation		2 046	8 810
Total actif		753 328	736 848

Passif		**31/12/2014**	**31/12/2013**
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	1 889	2 527
Opérations avec la clientèle	Note 10	23 310	27 882
Dettes représentées par des titres		0	0
Autres passifs et comptes de régularisation		10 952	9 279
Provisions pour risques et charges	Note 11	3 210	5 942
Intérêts minoritaires	Note 12	12	117
Capitaux propres	Note 13	713 955	691 101
Capital souscrit		7 000	7 000
Réserves consolidées et autres		681 021	667 423
Résultat de l'exercice	Note 14	25 934	16 678
Total passif		753 328	736 848

Hors Bilan		**31/12/2014**	**31/12/2013**
Engagements donnés	Note 15		
Engagements de financement		955	1 402
Engagements de garantie		11	5 002
Engagements reçus	Note 15		
Engagements de garantie			87
Engagements sur titres		102 243	30 336

II. — Compte de résultat consolidé au 31 Décembre 2014.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2014	**31/12/2013**
+ Intérêts et produits assimilés	12 863	18 791
Intérêts et charges assimilées	-96	-128
+ Revenu des titres à revenu variable	3 557	4 199
+ Commissions (produits)	6 688	6 172
Commissions (charges)	-139	-28
± G&P sur opérations des portefeuilles de négociation	-5	-13
± G&P sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	9 718	1 702
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 905	1 897
Autres charges d'exploitation bancaire	-376	-75
Produit net bancaire	34 115	32 515
Charges générales d'exploitation	-23 087	-23 425
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisatoins incorporelles et corporelles	-853	-877
Résultat brut d'exploitation	10 175	8 214
±Coût du risque	-466	-353
Résultat d'exploitation	9 709	7 860
± QP dans le résultat dans les entreprises	192	523

mises en équivalence		
± G&P sur actifs immobilisés	22 570	11 341
Résultat courant avant impôt	32 471	19 725
± Résultat des fonds gérés	-178	-61
± Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	-6 514	-2 982
±Dot. & Rep amortissements des écarts d'acquisition	157	1
±Intérêts minoritaires	-4	-5
Résultat net	25 934	16 678

Résultat par action : 185,24 euros
Résultat dilué par action : 185,24 euros

III. — Annexe aux comptes consolidés.

Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Note 1. — Présentation des comptes consolidés et principales règles de valorisation.

a) Présentation des comptes consolidés. — Les comptes consolidés du groupe UNIGRAINS de l'exercice 2014 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable *(CRC)* relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière *(CRBF)*.
La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CRBF.

Les charges et les produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

b) Méthode de consolidation :Les méthodes de consolidation sont les suivantes :
— Intégration globale : Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, c'est à dire les sociétés de « crédit investissement », que l'on peut qualifier de « sociétés de portefeuille » et la société de gestion d'actifs pour compte de tiers.

Même si elles ne sont pas dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS, les parts détenues dans les Sociétés Civiles immobilières sont consolidées par Intégration Globale dès lors que le Groupe y exerce un contrôle exclusif.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opération-nelles. Il résulte :
— soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote ;
— soit du pouvoir d'exercer une influence dominante. Celle-ci existe dès lors que le groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

— Intégration Proportionnelle : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, et qui se situent dans le prolongement des activités bancaires et financières d'UNIGRAINS sont consolidées par Intégration Proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont le total de bilan est supérieur à 1 million d'euros, et dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de la filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction égale ou supérieure à 20% des droits de vote de cette filiale.

Sont par ailleurs consolidées par cette méthode les sociétés sous un autre contrôle mais dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement des activités bancaires ou financières d'UNIGRAINS.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe, et en particulier celles dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0.1 % des capitaux propres consolidés du Groupe ou les sociétés pour lesquelles le Groupe ne dispose pas de clause contractuelle de cession.

c) Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés. — Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

— Calcul des écarts d'acquisition : L'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés donne lieu au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart, déterminé conformément au principe général mentionné au règlement 99-02, correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.
— Traitement des écarts d'acquisition : La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette est affectée en priorité à des éléments identifiés du bilan et du hors bilan. Les modifications apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

— Comptes réciproques : Les créances, dettes et engagements réciproques, ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

Les provisions internes ont été éliminées dans la mesure où elles ne constatent pas une dépréciation ou un risque au niveau de l'ensemble consolidé.
— Amortissements dérogatoires : Les amortissements dérogatoires de l'exercice ont été éliminés pour un montant de 474 k€ et il a été pris en compte une imposition différée passif de 158 k€.
— Affectation spécifique de certaines rubriques des fonds gérés et de leur résultat : En accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, une rubrique spécifique « Résultat des fonds gérés » a été instituée au sein du compte de résultat, au niveau du résultat exceptionnel, afin d'obtenir un résultat net hors « fonds gérés ». Ce poste ne concerne que les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA.

Les fonds gérés par AGRIFIGEST-ALMA, sont inscrits sous la rubrique « Opérations avec la clientèle ». Les emplois correspondants sont présentés sous le terme « fonds gérés » dans les tableaux ci-après.

d) Règles de comptabilisation :Créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des encours : créances à vue *(comptes ordinaires et opérations au jour le jour)* et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes vient préciser le classement des créances douteuses au bilan.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par UNIGRAINS de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés, ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Par ailleurs, les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Ainsi, les crédits pour lesquels UNIGRAINS estime qu'il existe un risque de non-recouvrement total ou partiel donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de dépréciations individualisées qui sont portées en minoration de l'actif correspondant.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées sous la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées dans le Produit Net Bancaire.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements sont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux.

Titres
Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu fixe, les actions et les autres titres à revenu variable. Les titres sont classés en fonction de :
— leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu fixe,
— leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :
— Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les titres de placement sont enregistrés au bilan sous les rubriques «Effets publics et valeurs assimilées», «Obligations et autres titres à revenu fixe» et «Actions et autres titres à revenu variable» conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les obligations et les autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur date d'achat au prix d'acquisition *(hors intérêts courus non échus)*. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant la méthode "FIFO" *(premier entré, premier sorti)*. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de bourse les plus récents.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.
— Titres d'investissement :Les titres d'investissement représentent les titres à revenu fixe acquis avec une intention de conservation durable.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

— Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme figurent aux postes du bilan «Participations et autres titres détenus à long terme», et «Parts dans les entreprises liées», à l'exception des participations dans les Sociétés Civiles Immobilières et d'Attribution qui sont classées dans les immobilisations corporelles.

Cette catégorie comprend également les obligations remboursables, convertibles ou attachées à des Bons de Souscription d'Action, susceptibles de donner accès au capital, dès lors que ces titres sont détenus dès l'origine avec cette finalité dans le cadre de la politique de gestion des participations.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évaluées à leur valeur d'utilité représentative du prix de marché ou du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée en retenant différentes méthodes tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse et prise en compte éventuelle d'engagement de nature juridique et financier.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille titres. Les dotations et reprises ainsi que les moins-values de cession de ces titres sont comptabilités dans la rubrique « gains nets sur actifs immobilisés ».

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'UNIGRAINS, et notamment ceux répondant aux critères suivants :
Les titres de sociétés dont les administrateurs ou dirigeants sont communs avec ceux d'UNIGRAINS, permettant l'exercice d'une influence notable sur l'entreprise,

Les sociétés dont nous détenons au moins 20% du capital social de manière directe ou indirecte, ou jusqu'à 10% quand nous détenons un poste d'administrateur et que nous exerçons une influence notable *(quand aucun actionnaire ne dispose de la majorité des droits de vote et que nous sommes l'un des trois premiers actionnaires)*.

Les autres titres détenus à long terme sont constitués par les investissements réalisés par UNIGRAINS, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les dividendes attachés à ces titres sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».
— Immobilisations :Les immobilisations sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition TVA non récupérée incluse.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire :

Agencements	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Véhicules	4 ans
Logiciels	3 ans
Installations	5 ans

Conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, la fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées – amortissements dérogatoires » au passif du bilan.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique « Provisions réglementées – amortissements dérogatoires » au passif du bilan.

Les parts de SCI, ainsi que les avances accordées, sont comptabilisées dans cette rubrique conformément aux normes bancaires. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet de revalorisation.
— Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dette à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Provisions pour risques et charges :Les provisions pour risques et charges comprennent :
– les provisions concernant des engagements par signature ;

– les provisions pour risques divers et litiges.

— Opérations en devises :Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, ne sont pas constatés en résultat.

— Conversion des comptes en devises étrangères :Tous les éléments de l'actif et de passif exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

— Frais de personnel : La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

— Coût du risque : Le contenu de la rubrique « Coût du risque » se limite aux dotations nettes aux provisions pour risques de contrepartie, et litiges. Les dotations nettes aux provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

— Gains et pertes sur actifs immobilisés : La Rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus-values et moins-values de cession ainsi que les dépréciations et reprises nettes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit Net Bancaire ».

— Impôt sur les sociétés : En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; toutefois, les plus-values à long terme sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long teme pouvant bénéficier du régime fiscal des plus value à long terme sont exonérées d'impôt sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges qui reste comprise dans le résultat ordinaire de l'exercice (12% du résultat brut des PV de cession)

Un traitement fiscal particulier a été adopté pour certains titres existants au 1er janvier 2002, pour lesquels la valeur fiscale à retenir en cas de cession n'est pas la valeur comptable d'origine, mais celle de leur évaluation au 1er janvier 2002.

Par ailleurs, les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû, à une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % *(*après application d'un abattement de 0,76 M€) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés. Depuis le 01/01/95 une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UNIGRAINS et ses filiales immobilières. Le périmètre actuel de l'intégration fiscale comporte seulement la SCI SEE.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale, et les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées par la société mère UNIGRAINS.

Pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble, les éléments faisant double emploi sont éliminés, les déficits *(et moins-values nettes à long terme)* sont pris en compte au niveau de la société mère.

e) Périmètre de consolidation
— La détermination du périmètre de consolidation suit les étapes suivantes :
– Détermination des sociétés dans lesquelles UNIGRAINS détient plus de 20 % des droits de vote, départ de la notion d'influence présumée,
– Classement suivant le niveau de contrôle,
– Détermination de l'activité afin de définir si elle est dans le prolongement de celle d'UNIGRAINS,
– Détermination de la méthode de consolidation,
– Application, suivant les cas, des seuils d'exclusion *(total bilan ou parts dans les fonds propres)* ou prise en compte des éléments justifiant du caractère transitoire de l'investissement et des conditions de sorties prévue à l'origine.

f) Définition du périmètre de consolidation :

— Consolidation par Intégration Globale *(contrôle exclusif)*:
— Sociétés présentes dans le périmètre de consolidation de 2014 :
— AGRIFIGEST-ALMA, contrôlée directement à 100 % suite à la Transmission Universelle de Patrimoine d'UNIFIPAR à UNIGRAINS,
— UNIGRAINS DIVERSIFICATION contrôlée à 100% par UNIGRAINS,
— CEREA PARTENAIRE qui est une société de gestion de FCPR, détenue à 100 % par UNIGRAINS,
— La Société Civile SEE contrôlée à 99,82 % par UNIGRAINS,
— La SAIAM détenue à 99,73 % par UNIGRAINS,
— La Société Civile UNI UN contrôlée à 99,55 %.
— MESSIS FINANCES contrôlée à 100% par UNIGRAINS
— Consolidation par Intégration Proportionnelle (contrôle conjoint):
— SEMAGRI détenue à 50%,
— CREAGRO détenue à 27,01%,
— La Société Civile d'Attribution UNICEREM contrôlée à 36,59 %.

— Consolidation par Mise en Équivalence (influence notable):
— Les sociétés suivantes entrent dans le périmètre de consolidation car UNIGRAINS dispose d'une influence notable *(>20 % des droits de vote)*, ne dispose pas de protocole de cession ou de sortie, et ne se situent pas dans le prolongement de l'activité d'UNIGRAINS :
— CENECA contrôlée à 41,62 %,
— AGRA INVESTISSEMENT à 30,57%
— TIKEFLO contrôlée directement à 21,56 %,
— SOFAGRI contrôlée à 23,82%.

Les comptes consolidés d'UNIGRAINS SA sont eux-mêmes repris par intégration globale dans les comptes consolidés de la compagnie financière AGRICEREALES, dans le cadre du règlement 94-03 du CRB concernant la surveillance des établissements de crédit sur une base consolidée.

Note 2. — Portefeuille de titres de participation – Définition du périmètre de consolidation.

Société ou groupe de sociétés	Quote-part du capital détenu	Capital	Réserves	Méthode déconsolidation
Intégration globale :				
CEREA PARTENAIRE - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	500	4 402	IG
MESSIS FINANCES - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	150	690	IG
UNIGRAINS DIVERSIFICATION - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	100,00	12 600	45 736	IG
AGRIFIGEST-ALMA - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	100,00	3 089	-118	IG
SEE SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,82	1 204	511	IG
S.A.I.A.M. SA -23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,73	192	749	IG
UNI-UN SCI - 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS	99,55	337	0	IG
Intégration proportionnelle				
SEMAGRI - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	50,00	30 964	3 880	IP
UNICEREM - 23, avenue de Neuilly - 75116 PARIS	36,59	40 000		IP
CREAGRO - 12, avenue George V - 75008 PARIS	27,01	1 097	100	IP
Mise en équivalence				
CENECA - 9, avenue George V - 75008 PARIS	41,62	915	3 217 (2)	ME
AGRA INVESTISSEMENT - 29 Rue de général FOY - 75008 PARIS	30,57	4 365	-13 (1)	ME
TIKEFLO - 134 BLD HAUSSMANN - 75008 PARIS	21,56	7 613	-1 331	ME
SOFAGRI S.A - RUE LÉON PATOUX - 51100 REIMS	23,82	2 834	2 395	ME

IG : Inégration globale
IP : intégration proportionnelle
ME : Mise en Equivalence
(1) au 30/06/2014
(2) au 30/09/2014

Note 3. — Géographie du capital.

Liste des actionnaires d'UNIGRAINS :

UNICEREALES	65,71 %
SOCIETE GENERALE (groupe)	6,79 %
NATIXIS (groupe)	6,33 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	5,82 %
SOFIPROTEOL	5,15 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	3,40 %
BNP PARIBAS	3,40 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	1,94 %
HSBC	1,46 %
Autres actionnaires	0,01 %

Liste des actionnaires d'UNICEREALES :

AGRICEREALES SA	58,65%
Elle-même détenue par :	42,10 %
ASS. GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAIS	11,18 %
FONCARIS (CREDIT AGRICOLE)	37,57 %
AUTRES ACTIONNAIRES	9,15 %
CREDIT AGRICOLE SA - FONCARIS	14,16 %
ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE BLE ET AUTRES CEREALES	6,29 %
UNION INVIVO	4,73 %
G4s	4,29 %

NATIXIS (groupe)	3,33 %
Autres actionnaires	8,55 %

Liste des actionnaires d'AGRIFIGEST-ALMA :

UNIGRAINS SA	100.00 %

Note 4. — Opérations interbancaires et assimilées.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Créances sur les établissements de crédit						
Comptes à vue	13 434	5 408	18 843	6 117	7 505	13 622
Encours en capital	13 434	5 408	18 842	6 117	7 505	13 621
Créances rattachées		0	0		0	0
Prêts	18 364	300	18 664	17 851	4 305	22 156
Encours en capital	17 000	299	17 299	17 000	4 159	21 158
Créances rattachées	1 364	1	1 365	851	147	998
Prêts subordonnés						
Encours en capital						
Créances rattachées						
Total	31 798	5 709	37 506	23 967	11 810	35 778

Note 5. — Opérations avec la clientèle.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Opérations avec la clientèle						
Crédits à l'habitàt	287		287	265		265
Autres concours à la clientèle	52 611	21 873(1)	74 484	41 361	22 012 (1)	63 374
Crédits à la clientèle	46 883	19 714	66 598	37 705	19 676	57 381
Prêts subordonnés	3 000		3 000	500		500
Créances douteuses	9 148	2 851	11 999	6 304	2 979	9 284
Créances rattachées	789	105	894	656	123	780
Dépréciation créances douteuses	-7 209	-798	-8 007	-3 804	-767	-4 571
Comptes ordinaires débiteurs		43	43		910	910
Encours en capital		43	43		910	910
Créances rattachées						
Total	52 897	21 916	74 813	41 626	22 922	64 548
(1) détail fonds gérés - AGRIFIGEST-ALMA						
dont SEP FSM					*57*	
dont mandat FNE		*19 310*			*19 254*	

Note 6. — Portefeuille de titres d'investissement et de placement.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Titres d'investissement				28 447		28 447
Titres d'investissement				28 447		28 447
Obl. Et autres titres à rev. Fixe	35 663	6 039	41 702	38 568	6 072	44 640
Autres titres a revenu fixe	35 667	6 028	41 695	38 568	6 063	44 630

Créances rattachées	0	11	11	0	9	9
Dépréciations	-4		-4	-0		-0
Obl. Et autres titres à rev. Var.	62 847	52 062	114 909	129 552	27 143	156 696
Autres parts d'OPCVM	63 109	52 062	115 171	130 006	27 143	157 149
Dépréciations	-262		-262	-453		-453
Total	98 511	58 101 (1)	156 612	196 567	33 215 (1)	229 782
(1) détail fonds gérés - AGRIFIGEST-ALMA						
dont SEP FSM		*0*			*1 596*	
dont mandat FNE		*3 957*			*24*	

Note 7. — Participations et autres titres détenus a long terme.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Titres de participation et autres titres à long terme	430 638	41 153	471 791	332 852	56 812	389 664
Actions	363 882	34 192	398 074	286 771	42 383	329 154
dont titres mis en équivalence	5 842		5 842	7 292		
Obligations	90 257	11 186	101 442	70 766	19 709	90 476
Créances rattachées	4 062	2 474	6 536	5 100	5 935	11 035
Provisions	-27 562	-6 699	-34 261	-29 786	-11 215	-41 001

Note 8. — Immobilisations corporelles et incorporelles.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Immobilisations incorp. Nettes	199	9	208	446	11	456
Brut	1 812	272	2 084	1 775	267	2 042
Amortissements	-1 613	-263	-1 876	-1 329	-256	-1 585
Immobilisations corp. Nettes	1 880	8 471	10 351	1 357	6 452	7 809
Brut	4 324	15 850	20 174	3 799	13 957	17 756
Amortissements	-2 444	-7 379	-9 823	-2 442	-7 506	-9 948
dont Imm. & parts SCI	175		175	175		175

Note 9. — Dettes envers les établissements de crédit.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Dettes et Emprunts	1 889		1 889	2 527		2 527
Compte à vue						
Emprunts et comptes à terme	1 883		1 883	2 518		2 518
Dettes rattachées	6		6	8		8

Note 10. — Opérations avec la clientèle.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/ 2013
Comptes créditeurs clientèle		23 310	23 310		27 882	27 882
Comptes à vue						
Comptes à terme		23 310	23 310		27 882	27 882
détail fonds gérés - AGRIFIGEST-ALMA		23 310	23 310		27 882	27 882
dont SEP FSM					4 726	4 726
dont mandat FNE		23 310	23 310		23 156	23 156

Note 11. — Provisions pour risques et charges.

En milliers d'euros	31/12/2013	Dépréciation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation du périmètre	31/12/2014
UNIGRAINS					
Provisions pour risques	4 921	11	2 753		2 180
Risques divers	3 799		2 749		1 050
Risques de crédit	453				453
Risques de Hors Bilan	2		2		
Provision engagement de retraite	587	11			599
Charges diverses	80		2		78
AGRIFIGEST-ALMA					
Provisions pour risques	720				720
Risques de crédit	720				720
CEREA GESTION					
Provisions pour risques	187	5			192
Provision engagement de retraite	187	5			192
MESSIS FINANCES					
Provisions pour risques	81	1			82
Provision engagement de retraite	81	1			82
SEE					
Provisions pour risques	33	3			36
Provision engagement de retraite	33	3			36
Total général	5 942	21	2 753		3 210

Note 12. — Intérêts minoritaires.

	En milliers d'euros	Fonds propres	Résultat	% Part des minoritaires	Total
AGRIFIGEST-ALMA		2 974	94	0,00%	
UNIFIPAR				8,55%	
UNIGRAINS DIVERSIFICATION		59 037	6 553	0,00%	1,8
SEE		1 715	1 597	0,18%	6,0
UNI UN		337	110	0,45%	2,0
SAIAM		941	44	0,27%	2,7
					12,5

Note 13. Variation des capitaux propres.

En milliers d'euros	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2012	7 000	659 009	11 494	677 503
Distribution UNG			-3 080	-3 080
Résultat non distribué		12 612	-12 612	
Résultat 2013			16 678	16 678
Situation au 31/12/2013	7 000	671 621	12 480	691 101
Distribution UNG			-3 080	-3 080
Résultat non distribué		13 598	-13 598	
Résultat 2014			25 934	25 934
Situation au 31/12/2014	7 000	685 219	21 736	713 955

Note 14. — Résultat de l'exercice.

En milliers d'euros	Part du groupe	Intérêts minoritaire	Total
Résultat 2014	29 996,3	3,7	30 000,0
UNIGRAINS	21 462,8		21 462,8
AGRIFIGEST-ALMA	94,3		94,3
UNIGRAINS DIVERSIFICATION	6 589,2	0,2	6 589,4
CEREA GESTION	-1 770,3		-1 770,3
SAIAM	43,9	0,1	44,0
UNI UN	109,6	0,5	110,1
SEE	1 594,4	2,9	1 597,3
MESSIS FINANCES	672,3		672,3
CREAGRO	155,8		155,8
SEMAGRI	851,8		851,8
CENECA	96,2		96,2
TIKEFLO	-2,1		-2,1
SOFAGRI	98,4		98,4
AGRA INVESTISSEMENT	-0,1		-0,1
Écritures de consolidation	-4 062,7		-4 062,7
Provision engagement de retraite	-20,7		-20,7
Impôts différés	-3 437,5		-3 437,5
Amortissements dérogatoires	474,1		474,1
IS sur Amortissements dérogatoires	-158,0		-158,0
Dividendes & résultat SCI	-2 315,1		-2 315,1
Résultat de l'exercice des sociétés gérées par transparence fiscale	-59,1		-59,1
Amortissements siège social	-251,8		-251,8
Plus-value de cession des titres consolidés	-691,8		-691,8
Ecart de déconsolidation	97,8		97,8
Amortissement écart d'acquisition	59,6		59,6
Charges sur acquisition titres UNICEREM inclus dans prix d'achat	-189,8		-189,8
Rep sur titres AGRIFIGEST	-467,0		-467,0
Prov sur titres AGRO PARTENAIRES II	-183,4		-183,4
Prov sur titres AGRA INVESTISSEMENT	82,1		82,1
Prov sur titres TIKEFLO	2 990,8		2 990,8
Prov sur titres CREAGRO	7,1		7,1
Situation au 31/12/2014	25 933,7	3,7	25 937,4

Note 15. — Engagements donnés.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013
Engagements de financement	955		955	1 402		1 402
En faveur de la clientèle	955		955	1 402		1 402
Engagements de garantie	11		11	5 002		5 002
En faveur des Ets de crédit						
En faveur de la clientèle	11		11	5 002		5 002
Total	967		967	6 405		6 405

Note 16. — Engagements reçus.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2014	UNIGRAINS	Autres sociétés consolidées	Total 31/12/2013
Engagement de garantie				87		87
des Ets de crédit				87		87
Engagement sur titres	102 243		102 243	30 336		30 336
Titres à recevoir	102 243		102 243	30 336		30 336
Total	102 243		102 243	30 423		30 423

Note 17. — Détail des impôts sur le résultat.

En milliers d'euros	Total 31/12/2014
Impôts courants	-3 216
Impôts différés	-3 298
Total	-6 514

Note 18. — Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique.

En milliers d'euros	Total 31/12/2014
Résultat courant	25 934
Impôts sur les sociétés	6 514
Résultat mis en équivalence	-192
Résultat comptable avant impôt et mise en équivalence	32 255
Taux d'impôt applicable	34,43%
Charge d'impôt théorique	-11 107
Variation d'impôts différés	-3 298
Différences permanentes	4 852
Différences temporaires	2 585
Crédit d'impôts	18
Taux d'impôts différents du taux normal	189
Utilisations des pertes fiscales des exercices précédents	364
Autres mouvements	-118
Total	-6 514

Note 19. — Répartition sectorielle et géographique des encours de crédit du groupe.

L'activité du groupe s'exerce principalement sur le territoire métropolitain, dans le secteur de l'agroalimentaire, essentiellement sous forme de prêts, prêts subordonnés et prises de participation dans les entreprises de ce secteur.

Les tableaux ci-après donnent la répartition des encours nets de crédit *(prêts, prêts subordonnés clientèle et établissements de crédit)*, selon les segmentations prévues par la recommandation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution du 14 février 2000.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	AGRIFIGEST-ALMA	UNIGRAINS diversification	Total
Prêts	59 318	21 768	444	81 530
Céréales	25 227			25 227
Filière animale	15 187	19 267		34 454
Divers et capital développement	18 904	2 501	444	21 850
Répartition géographique	59 318	21 768	444	81 530
France	59 318	21 768	444	81 530
Hors EUROPE				

Note 20. — Garantie des dépôts et des cautions.

La loi 99-532 du 25 Juin 1999 a institué pour les établissements de crédit un fonds de garantie des dépôts qui s'est substitué au système antérieur de garantie des dépôts.

Ce fonds est alimenté par des cotisations des établissements de crédit et il émet des certificats d'association conformément aux modalités prévues par le règlement 99-06 du CRBF.

En milliers d'euros	UNIGRAINS	AGRIFIGEST-ALMA
Certificats d'association	4,4	0,4
Céréales		12,1

UNIGRAINS et AGRIFIGEST-ALMA ne cotisent pas au mécanisme de garantie des cautions prévu par le règlement 2000-06 du 6 Septembre 2000.

Note 21. — Autres informations.

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice d'UNIGRAINS et des sociétés en Intégration Globale ayant du personnel :

	UNIGRAINS	AGRIFIGE-ST-ALMA	MESSIS FINANCES	SEE	CEREA GESTION	Total
Effectifs	61		6	3	16	86

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration :
Concernant UNIGRAINS, le montant global des rémunérations allouées aux dirigeants au cours de l'exercice a été de 518 k€. Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élèvent à 11 k€.

Il n'a pas été pris d'engagement particulier en matière de pensions et retraites au profit d'anciens membres dirigeants.

Il n'y a pas eu d'avance, ni de crédit accordé pendant l'exercice aux membres des organes d'administration.

Note 22. — Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées.

L'établissement n'a pris aucun autre engagement particulier en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées. Les régimes de retraites obligatoires sont à cotisations définies (régime de base : Mutualité Sociale Agricole, régime complémentaire ARRCO : CAMARCA, régime complémentaire AGIRC : CRCCA, régime supplémentaire par capitalisation : CCPMA Retraite)

Concernant les indemnités de départ volontaire à la retraite à l'horizon de leur 65ème année des salariés présents aujourd'hui, une simulation tenant compte de la progression de leur rémunération et de la probabilité décroissante de départ de la société par tranches successives d'âges aboutit à une valeur actualisée de 908 k€.

Note 23. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour commissariat aux comptes s'élève :

	Montant H.T.
Cabinet Eric MARTIN et Associés	82 300
Cabinet FIDUS	65 400

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :
— le contrôle des comptes consolidés de la société anonyme, Union Financière pour le Développement de l'Économie Céréalière - UNIGRAINS, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
— la justification de nos appréciations;
— la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations

figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués suivant les méthodes décrites dans l'annexe aux consolidés Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons pris connaissance des procédures définies par la société, et avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs des principales lignes du portefeuille. Nous avons analysé les éléments constitutifs du coût du risque, et le résultat net des opérations sur actifs immobilisés dont l'incidence sur le résultat de l'exercice est significative.

Nos appréciations ont également porté sur les provisions constituées pour couvrir les risques de crédit. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions de passif destinées à couvrir des risques liés aux engagements divers et par signature.

Les règles de détermination du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation retenues en application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable sont exposées en note 1 de l'annexe. Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés et leur incidence sur le résultat sont présentés en note 1c et 14 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des méthodes retenues, des éventuelles modifications apportées et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 30 avril 2015.

Les Commissaires aux comptes :

Eric MARTIN et Associés :
Eric MARTIN ;

SA FIDUS :
Francis BERNARD.

V. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à disposition au siège social d'UNIGRAINS, 23 avenue de Neuilly – 75116 PARIS.

1503004